

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
LEYCHERT - Commune

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_023_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - Mairie), sous la présidence de Florence ROBERT.

Présents : Florence ROBERT, Stephane NOGER, Yola THOMAS, Olivier AMANS, Jocelyne MARION, Alexis CALARD, Constance GANDOIS, Alexis ESTAQUE, André COSTECEQUE

Représentés : Charlotte GIRAULT représentée par Constance GANDOIS, Elise-Marie NOAILLES représentée par André COSTECEQUE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yola THOMAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Taxe Foncier Bâti et Foncier non bâti, Taxe d'habitation) afin d'élaborer le budget primitif 2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

De ne pas augmenter du produit attendu, les taux applicables en 2026 seront donc :

Taxe Foncière sur le bâti (TFPB) : 35,52 %

Taxe Foncière sur le non bâti (TFPNB) : 102,00 %

Taxe d'habitation (TH) : 9,71 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

La Maire,

Florence ROBERT

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florence ROBERT
Président de séance

Yola THOMAS
Secrétaire de séance